



## INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTS MODES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE B

<p><b>Le Permis 1 € / Jour possible au sein d'une école de conduite labellisée</b></p> 	<p>Le "permis à un euro par jour" : c'est la possibilité d'étaler, sans aucun frais supplémentaire, le paiement de la formation au permis de conduire. Ce dispositif permet aux jeunes de 15 à 25 ans, selon certaines conditions, de lisser le coût de la formation à la catégorie B du permis de conduire à raison d'un euro par jour. Il s'agit d'un prêt à taux zéro dont les intérêts sont pris en charge par l'État. Se renseigner auprès de son organisme financier.</p> 
<p><b>Fonds d'aide aux jeunes ( FAJ )</b></p>	<p>Le Fonds d'aide aux jeunes est une aide du département destinée aux jeunes ayant des difficultés financières. S'adresser à la Mission Locale.</p>
<p><b>Bourse au permis de conduire</b></p>	<p>Certaines municipalités peuvent aider à financer la formation au permis de conduire en échange d'une activité à intérêt collectif. Se renseigner auprès de sa commune.</p>
<p><b>Service National Universel ( SNU )</b></p>	<p>En tant que volontaire du SNU, il est possible de bénéficier de la gratuité de la préparation au code et du remboursement de la 1ère présentation ( ETG ). Se référer aux conditions.</p>
<p><b>Pour un apprenti âgé de 18 ans ou plus ( en contrat d'apprentissage et en cours d'exécution )</b></p>	<p>Une aide de 500 Euros est possible. Transmettre un dossier de demande à son CFA. Se référer aux conditions.</p>
<p><b>Pour un demandeur d'emploi</b></p>	<p>Une aide de Pôle emploi est possible sous certaines conditions. Se renseigner auprès de son agence Pôle Emploi.</p>
<p><b>Le compte de formation personnel ( CPF )</b></p>	<p>Pour la prise en charge, la préparation au permis doit être assurée par un établissement agréé et déclaré en tant qu'organisme de formation. Il doit être éligible au financement CPF. <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cpa_permis_de_conduire_questions_-_reponses.pdf">https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cpa_permis_de_conduire_questions_-_reponses.pdf</a></p>
<p><b>En cas de handicap</b></p>	<p>Les personnes qui souffrent d'un handicap peuvent bénéficier d'une aide financière attribuée par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph). Se renseigner également auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de son territoire.</p>

Le paiement des prestations est réparti en plusieurs règlements soit par chèque, virement ou espèces ( inscription - cours de conduite - solde lors du passage à l'examen pratique ).

